

Conférence avancée sur la

Gestion des litiges dans le domaine de la construction

Comment gérer les risques de litiges, contrôler les coûts et prévenir les mauvaises interprétations des contrats à l'heure où règne un climat de méfiance

Obtenez l'information essentielle dont vous avez besoin provenant d'une brochette d'experts incomparable du milieu juridique et de l'industrie pour :

Nouveaux sujets cette année

- ▶ Gérer les risques associés à la réglementation concernant les **conflits d'intérêt dans les contrats publics**
- ▶ Prévenir les **réclamations et la chasse aux « extras »** liés à une mauvaise gestion des échéanciers
- ▶ Éviter les **mauvaises interprétations des mandats d'exécution et des documents de soumissions**
- ▶ Bâtir une stratégie de contrôle des coûts et **diminuer les « extras »**
- ▶ Partager les risques avec l'utilisation de **contrats collaboratifs intégrés**

À la demande générale :

- ▶ Analyse des décisions récentes des tribunaux de *common law*
- ▶ Réduire les risques liés à la responsabilité des professionnels et comprendre la couverture disponible



Perfectionnez vos connaissances en vous inscrivant à notre atelier de travail interactif : **Guide étape par étape pour monter un dossier de réclamation**

L'Institut Canadien fera reconnaître cette conférence par **le Barreau du Québec**

Avis aux membres de **l'Ordre des ingénieurs du Québec**

Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice de vos activités professionnelles, nos activités professionnelles, nos activités de formation sont admissibles en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs*. Pour plus d'information : <http://formationcontinue.oiq.qc.ca/>

Sous la coprésidence de

Nicolas Gagnon

Associé
Lavery, De Billy

Luc Martin

Vice-président exécutif
Corporation des entrepreneurs
généralistes du Québec

Profitez de l'expertise des experts provenant de l'industrie représentant :

CEGQ

Groupe Aecon Québec

Construction de Défense Canada

Marsh Canada

CHU Sainte-Justine

Aéroports de Montréal

CIMA+

Groupement TDC

DMA

Fournier Gersovitz Moss & Associés

Construction COGÉLA



Réservez au 1-877-246-4832 • InstitutCanadien.com/litiges





L'industrie de la construction est en plein mouvement : la réglementation se resserre, les projets se multiplient et les problèmes reliés aux hausses des coûts et multiplication des ordres de changements augmentent. La collaboration entre les partenaires est de plus en plus difficile provoquant un impact important dans la gestion des projets et la délivrance des travaux au coût et dans les délais convenus.

Les incertitudes liées aux impacts d'une commission d'enquête, intensification des exigences de transparence dans les soumissions de projets, désresponsabilisation des partenaires impliqués dans les projets d'envergure; contribuent tous à instaurer un climat de méfiance dans l'industrie. Dans cette atmosphère ou règne un manque de confiance, vous devez trouver des solutions nouvelles pour mener les projets à terme tout en contrôlant les coûts prévus et imprévus.

Éviter tout litige est utopique, mais *limiter et prévenir le nombre des affaires précontentieuses et contentieuses est tout à fait réaliste*. Plus que jamais, il est critique d'obtenir les outils et acquérir des méthodes pratiques pour protéger votre organisation et vos professionnels contre les poursuites coûteuses!

La Conférence avancée de l'Institut Canadien sur la **Gestion des litiges dans le domaine de la construction** a été conçue spécifiquement pour les entrepreneurs, donneurs d'ouvrage, ingénieurs, architectes et avocats travaillant dans le domaine de la construction afin d'obtenir les meilleurs conseils sur une variété de sujets tels que :

- ▶ Rédiger des clauses de pénalités claires et applicables pour éviter les ambiguïtés
- ▶ Utiliser l'arbitrage comme mode de résolution de conflit expéditif pour obtenir un meilleur rapport coût-bénéfice
- ▶ Définir adéquatement les mandats dans les contrats CCDC2 pour éviter les imprécisions et les manques de données dans les plans et devis
- ▶ Constituer un code d'éthique et de déontologie au sein de votre organisation pour éviter et prévenir les situations de conflit d'intérêts.
- ▶ De plus, retirez le maximum de votre participation en vous inscrivant à l'atelier interactif : **Guide étape par étape pour monter un dossier de réclamation**. Vous obtiendrez les techniques d'appoint afin de parvenir à un règlement rapide des dossiers litigieux et obtenir la meilleure entente possible pour vos clients.

Vous ne pouvez vous permettre de manquer cet événement incontournable! Réservez votre place dès aujourd'hui en composant le 1-877-246-4832.



LISTE DES CONFÉRENCIERS

Sous la coprésidence

Nicolas Gagnon
Associé, Lavery, De Billy

Luc Martin
Vice-président exécutif, Corporation des entrepreneurs généraux du Québec

Conférenciers

Marco Boisvert
Vice-président aux opérations
Groupe Aecon Québec Ltée.

Bruno Castonguay
Vice-président Principal, Marsh Canada

Martine Côté
Gestionnaire, Services des marchés
Construction de Défense Canada

Alain Fournier, architecte
Associé, Fournier Gersovitz Moss & Associés
architectes

Jean-François Dagenais
Associé, BCF

Ian Gosselin
Associé, Norton Rose Canada

Yvan Houle
Associé, Borden Ladner Gervais

Roger Jacob
Directeur de projet, Grandir en santé, Centre
Hospitalier Universitaire de Sainte-Justine

Marc Lavoie
Président, Construction COGÉLA

Dan J. Leduc
Associé, Norton Rose Canada

Éric Mongeau
Associé, Stikeman Elliott

André Morin
Directeur, gestion de projet de construction
Aéroports de Montréal

John G. Murphy
Associé, Borden Ladner Gervais

Jean-Pierre Normand
Gestionnaire de projet désigné
Groupement TDC
Vice-président associé, CIMA +

Pierre Stéphane Poitras
Associé, Gilbert Simard Tremblay

Guy Sarault
Associé, Heenan Blaikie

Rick Shaban
Partner, Borden Ladner Gervais

Lorna Tardif
Associé Principal, Tardif, Murray & Associés Inc.

Louis-Michel Tremblay
Associé, Miller Thomson Pouliot

Jozef Zorko
Architecte, associé
DMA (Desnoyers Mercure & Associés)

Un guide étape par étape pour monter un dossier de réclamation

Lorna Tardif
Associé Principal
Tardif, Murray & Associés Inc.

Dan J. Leduc
Associé
Norton Rose Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Les litiges sont coûteux, longs et pénibles. Votre démarche doit être prise au sérieux par les individus ayant l'autorité de négocier. Dans cet atelier vous verrez comment préparer une réclamation adéquatement et efficacement pour obtenir un règlement et un paiement équitable et en même temps protéger vos droits légaux.

- Développer une bonne stratégie pour votre réclamation : pour le projet et pour votre entreprise
- Concevoir un plan de réclamation : échéancier, budget et ressources
- Créer une équipe complète pour la réclamation : le rôle et les responsabilités du gestionnaire de projet, du personnel de direction, de l'avocat, des professionnels

- La gestion de l'information : une analyse de ce qui est disponible, comment récupérer les données manquantes, les préserver, les utiliser et les gérer adéquatement
- Définir une structure testée d'un bon document de réclamation
- Comment entreprendre des négociations
- Se préparer de façon économique et rapidement pour un arbitrage ou un litige suite à l'échec des négociations
- Les erreurs fréquentes commises par les entrepreneurs lors de la préparation de la réclamation et lors de l'obtention d'un règlement
- Meilleures pratiques pour des réclamations réussies et des clients satisfaits

MERCREDI 25 AVRIL 2012

7h30 **Inscriptions et petit-déjeuner continental** ☕

8h30 **Allocution d'ouverture du président de la première journée**

Nicolas Gagnon
Associé,
Lavery, De Billy S.E.N.C.R.L. – AVOCATS

8h45 **Améliorer le processus de soumission grâce à des documents d'appel d'offres clairs énonçant les exigences du projet pour éviter les erreurs d'interprétation**

Perspective du donneur d'ouvrage public

Martine Côté
Gestionnaire, Services des marchés
Construction de Défense Canada

Perspective de l'entrepreneur

Luc Martin
Vice-président exécutif
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec

Les documents d'appel d'offres reflètent les objectifs et les attentes du donneur d'ouvrage envers l'entrepreneur général. Plus ils sont clairs et précis, moins on risque une mauvaise interprétation de la part des entrepreneurs généraux. Afin d'y répondre, il est impératif de comprendre les exigences du donneur d'ouvrage pour y répondre à l'aide de documents précis et ainsi produire des contrats plus fiables et mieux adaptés au projet pour diminuer la probabilité des coûts « extras ».

Perspective du donneur d'ouvrage

- Comment rédiger des documents d'appel d'offres claires pour éviter les erreurs d'interprétation de la part de l'entrepreneur : exemples de clauses ayant fait l'objet de contestations
- Que doivent prévoir les documents d'appel d'offres en vertu de la *Loi sur les contrats d'organismes publics*?
- Exemples de situations où les entrepreneurs soumettent des documents pouvant conduire à des questionnements ou des erreurs d'interprétation

Perspective de l'entrepreneur

- Ce que l'entrepreneur a besoin de savoir à propos du projet pour répondre aux exigences du projet et éviter de soumettre un contrat incomplet
- Quelles sont les conditions d'admissibilité et conditions de conformité qui sont prévues dans le règlement pour permettre les soumissions?
- Quelles sont les attestations et les déclarations nécessaires que les entrepreneurs doivent produire dans le contenu de leur déclaration?

10h00 **Pause-café et réseautage** ☕

10h15 **Plans et devis dans les contrats CCDC2 : bien définir le mandat pour éviter les imprécisions et les erreurs de conception**

Jozef Zorko
Architecte, associé
DMA (Desnoyers Mercure & Associés)

- Désigner des mécanismes de travail entre les architectes et les ingénieurs : travaillant sur un même mandat

- Élaborer un plan de gestion du temps concret pour minimiser les erreurs de conception
- Méthode éprouvée pour améliorer la définition du contenu des travaux
- Tactique pour bien répondre aux exigences du donneur d'ouvrage comprise dans les documents de soumission

11h30

Clauses de pénalité : les éléments essentiels dans leur rédaction pour éviter les ambiguïtés et assurer leur applicabilité

Yvan Houle

Associé

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Dans le cadre de la période de soumission les entrepreneurs et les professionnels s'attardent souvent plus à fixer le meilleur prix possible et à l'élaboration des devis et plan. Toutefois, l'issue du contrat est tout aussi importante et les clauses de pénalité sont d'un grand secours lorsque survient des retards dans la livraison du projet. Voyez les erreurs à éviter dans la rédaction de ce type de clause qui peut faciliter le règlement d'une réclamation.

- Quelles sont les règles à suivre pour que les clauses de pénalité soient applicables pour éviter les dommages des suites d'une poursuite?
- L'interprétation par la cour de ce qui constitue des bonnes clauses et les éléments à y inclure
- Éviter les contradictions avec les autres éléments essentiels du contrat en assurant la concordance de la clause
- Les clauses de bonus pour travaux terminé à l'avance : un incitatif à raviver?

12h30

Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers



13h45

Le régime de prévention des conflits d'intérêt : comment la nouvelle réglementation change le processus d'octroi des contrats publics

Jean-François Dagenais

Associé

BCF s.e.n.c.r.l.

- L'interprétation par la cour de la notion de conflit d'intérêt : mise-à-jour de la jurisprudence depuis *Succession MacDonald c. Martin*
- La portée des nouvelles législations anti-collusion : quels partenaires y sont assujettis?
- Les enjeux et les conséquences de l'adoption des nouvelles règles législatives dans le processus d'octroi des contrats pour les entrepreneurs et les employés
- Les risques liés à une interprétation divergente de la notion du conflit d'intérêt

14h45

Pause-rafraîchissement et réseautage

15h00

Développer un code d'éthique ou de déontologie au sein de votre organisation pour faire preuve d'un comportement exemplaire

Ian Gosselin

Associé

Norton Rose Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Quelle est la valeur ajoutée pour les entrepreneurs de se doter d'un code d'éthique dans la gestion des contrats?
- Que devrait-il contenir : la rédaction des clauses, les mesures à adopter, l'application?
- Quels seraient les avantages pour le donneur d'ouvrage d'exiger que l'entrepreneur détienne un code d'éthique pour faire affaire avec lui?
- Comment l'application d'un code d'éthique dans la pratique peut-elle avoir un impact dans une défense en cas de poursuite?

16h00

Réduire les risques liés à la responsabilité des ingénieurs et des architectes : ce que les entrepreneurs et les donneurs d'ouvrage ont besoin de savoir

Perspective juridique

Raymond A. Daoust

Associé

Crochetière, Provencher sencl avocats

Perspective de l'assureur

Bruno Castonguay

Vice-président Principal

Marsh Canada

Perspective du professionnel architecte

Alain Fournier, architecte

Associé

Fournier Gersovitz Moss & Associés architectes

Plus que jamais, les projets de grande envergure nécessitent la participation accrue de nombreux professionnels leur implication croissante à tous les niveaux des projets augmentent, les risques d'erreurs augmentent tout comme les risques de poursuites. Il est primordial de comprendre l'étendue de la responsabilité de ces partenaires et les couvertures disponibles.

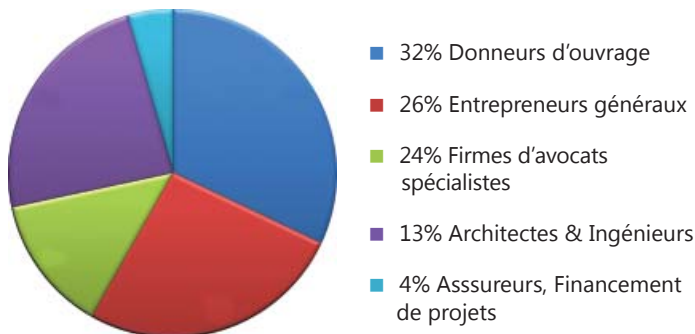
- Quelle est l'étendue de la responsabilité professionnelle et les obligations des architectes et des ingénieurs lors de la rédaction des plans et devis?
- Est-il possible de limiter contractuellement la responsabilité des professionnels?

Panel d'experts

- Comment la notion de « changements importants » est interprétée dans l'exécution du contrat selon les différents partenaires du projet?
- Stratégies à utiliser lors de la prestation des services professionnels pour exécuter le mandat adéquatement
- Arrimer les exigences du donneur d'ouvrage avec les obligations des professionnels
- L'importance accrue de la surveillance des travaux et l'impact des clauses mal rédigées
- Quelle est la bonne couverture d'assurance à obtenir selon le type du projet et de design?

17h30 **Synthèse de la journée par le président et ajournement de la conférence**

Participation de l'industrie*



*Profil des délégués lors de nos conférences sur la Gestion des litiges dans le domaine de la construction de 2006 à 2011

5 raisons de plus pour assister

- ▶ Réseautez avec des experts de haut niveau de l'industrie et du milieu juridique
- ▶ Profitez des expériences vécues des professionnels de l'industrie
- ▶ Améliorez vos techniques de résolution de conflits
- ▶ Obtenez l'information à jour et les nouveaux développements des tribunaux
- ▶ Soyez au courant des tendances dans les provinces de *common law*

Opportunités de commandites et d'expositions

Profitez de notre événement pour promouvoir vos produits et services auprès d'un auditoire ciblé. Il existe d'excellentes opportunités de commanditer des cocktails et des dîners ainsi que des espaces d'expositions. Pour plus de renseignements, veuillez contacter **Patrick Savoy** au 1-877-927-0718 poste 7313 ou par courriel à p.savoy@InstitutCanadien.com.

JEUDI 26 AVRIL 2012

8h00 **Petit-déjeuner continental** ☕

8h30 **Allocution d'ouverture du président de la deuxième journée**

Luc Martin

Vice-président exécutif

Corporation des entrepreneurs généraux du Québec

8h45 **Les coûts « extras » : comment les limiter, les diminuer, les évaluer?**

Perspective juridique

Guy Sarault

Associé

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL

Perspective de l'entrepreneur

Marc Lavoie

Président

Construction COGÉLA

Perspective du donneur d'ouvrage

André Morin

Directeur, gestion de projet de construction

Aéroports de Montréal

Aucun projet de construction n'est parfait, avec l'augmentation des projets à l'heure actuelle, les délais s'accumulent et provoquent beaucoup de coûts d'extras. Dans un climat de méfiance où la collaboration est plus difficile, le nombre et le montant des réclamations pour les extras montent en flèche. Est-il possible de contrôler ou d'éviter ces coûts supplémentaires?

- Qu'est-ce qui constitue un changement légitime dans l'exécution des travaux : analyse de la décision *Construction Kiewit Cie c. Hydro-Québec*
- L'entrepreneur a-t-il une marge de manœuvre quant à l'obligation d'exécuter les travaux s'il n'est pas d'accord sur le prix des travaux supplémentaires?
- Satisfaisant à l'exigence de travailler avec le plus bas soumissionnaire lorsque ses sous-traitants le place devant des situations trop difficile?
- Quelles sont les conditions sur le chantier pouvant changer l'exécution ou la rendre plus difficile?
- Est-il possible de prévoir des compensations supplémentaire quand les conditions sur le chantier sont différentes de ce qui était prévu au moment de l'octroi du contrat?
- Qu'est-ce que le donneur d'ouvrage a besoin de savoir pour faire la preuve de la nécessité des extras?

Discussion stratégique

10h00 **Pause-café et réseautage** 

10h15 **Prévenir les réclamations et les coûts extras grâce à une bonne gestion des échéanciers**

Perspective de l'entrepreneur

Marco Boisvert
Vice-président aux opérations
Groupe Aecon Québec Ltée.

- Les éléments dont vous devez tenir compte lors de la préparation de l'échéancier et les méthodes pour élaborer un échéancier réaliste
- Les pièges à éviter lors de la gestion et du traitement des échéanciers pour parvenir à exécuter le projet dans les délais prévus
- Quels professionnels devraient être impliqués dans l'élaboration de l'échéancier de travail?
- Concilier l'augmentation des ordres de changements et la rigidité des délais
- Quels sont les risques et les conséquences d'une mauvaise gestion de la planification dans l'issue du projet?

Perspective de l'avocat

Pierre Stéphane Poitras
Associé, Gilbert Simard Tremblay, s.e.n.c.r.l., avocats

- Notion du cheminement critique : l'importance pour l'entrepreneur de bien le démontrer pour justifier les retards et les hausses de coûts des changements
- Déterminer quels sont les travaux supplémentaires qui ont un impact sur l'échéancier
- Quels sont les situations où les « extras » ne sont pas en lien avec le cheminement critique et ne devraient pas influencer la date de fin des travaux?
- Les différentes méthodes d'interprétation des échéanciers contractuels
- Quels sont les critères de justification des ordres de changement?


11h45 **Mieux définir les clauses d'arbitrage dans les contrats de construction pour une résolution de conflit expéditive**

Éric Mongeau
Associé
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Les projets de construction génèrent inévitablement des différends qui ne peuvent malheureusement pas toujours être réglés au moyen d'une entente négociée. Toutefois, il existe d'autres moyens que les tribunaux pour régler les litiges de manière expéditive, efficace et

économique. Le recours à l'arbitrage offre une telle possibilité, dans la mesure où les parties ont bien défini leurs clauses d'arbitrage et en particulier, un protocole d'arbitrage. Voyez comment utiliser cette méthode de résolution de conflits comme méthode de choix et augmenter votre ratio coût-bénéfice lors du règlement de vos réclamations.

- Désigner des arbitres provenant du quart de métier selon la problématique soulevée adapté spécifiquement aux différentes étapes du projet
- Cerner le pouvoir des arbitres, leur autorité et leur mandat dans la convention d'arbitrage
- Élaborer les bornes et les limitations quant à la preuve requise, à la production de documents et aux méthodes de signification
- Planifier des délais réalistes, estimer le temps nécessaire et développer un échéancier rigoureux pour éviter le rattrapage
- Prévoir une audience de gestion avant le début du processus d'arbitrage pour bien cerner le déroulement de l'instance
- L'arbitrage exécutoire: solution favorisant les règlements ou décourageant la collaboration?

12h45 **Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers** 

13h45 **Les contrats collaboratifs intégrés : est-ce que l'évolution des processus de construction en utilisant l'outil BIM peut améliorer l'efficacité et réduire les litiges?**

Louis-Michel Tremblay
Associé
Miller Thomson Pouliot sencl

Avec les avancées technologiques, il existe maintenant de nouvelles façons de faire pour les différents partenaires impliqués dans les projets de travailler ensemble plus efficacement. Voyez comment les nouveaux outils disponibles peuvent intégrer les différentes parties d'un projet en un tout et favoriser sa fluidité.

- L'implication dès le départ de tous les partenaires dans un contrat collectif pour un meilleur partage des risques
- Une analyse des différences entre les contrats traditionnels et les contrats collaboratifs
- Comprendre comment se font les principaux éléments d'un contrat de construction intégré quant aux : renonciations, quittances, changements, paiements, méthodes de résolution de conflits
- Utiliser l'outil électronique BIM de façon optimale pour améliorer le processus de gestion de projet

14h45 **Pause-rafraîchissement et réseautage**

15h00

Étude de cas – CHU Sainte-Justine

Minimiser les risques de réclamation avec une planification efficace : étude de cas du Projet Grandir en santé du Centre Hospitalier Universitaire Sainte-Justine

Roger Jacob

Directeur de projet, Grandir en santé
Centre Hospitalier Universitaire de Sainte-Justine

Jean-Pierre Normand, ing., PMP

Gestionnaire de projet désigné, Groupement TDC
Vice-président Associé, CIMA+

Le projet majeur du CHUSJ consiste à relocaliser ses services cliniques les plus exigeants en technologie et à agrandir son centre de recherche tout en étant adapté aux nouvelles pratiques médicales et aux technologies. Le mode de réalisation retenu par les autorités publiques pour ce projet est un « clés en main » où le donneur d'ouvrage a la responsabilité de définir la « solution immobilière ». Il s'agit d'une première initiative de ce genre au Québec! Dans cette présentation, vous découvrirez les particularités de planification d'un bâtiment hospitalier en étudiant les stratégies de planification, de gouvernance et de gestion de projet avec comme objectifs afin de réaliser le meilleur bâtiment possible dans les délais, en respectant les budgets et en minimisant les risques de réclamation.

16h15

Analyse des décisions récentes et leurs impacts sur votre pratique quotidienne

Perspective de la common law

Rick Shaban

Partner
Borden Ladner Gervais LLP

Perspective droit civil

John G. Murphy

Associé
Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l.

17h30

Récapitulatif de la journée par le président et fin de la conférence

Événement commandité par :



Améliorez et ajoutez de la valeur à vos réunions en offrant les solutions de votation interactive

de Turning Technologies Canada, le chef de file mondial en technologies interactives. Premier choix des présentateurs, nos produits de votation RF et Web, simples et intuitifs, sont conçus pour favoriser l'engagement, encourager la participation, permettre la collecte des données pertinentes et recevoir un feedback instantané lors d'événements et de rencontres de groupes. Investissez dans la formation au travail et le développement des employés par le simple appui d'un bouton. Pour en savoir plus : www.turningtechnologies.ca



Une conférence qui répond aux besoins et défis des

- Donneurs d'ouvrage privés et publics
- Développeurs et propriétaires
- Entrepreneurs généraux
Et plus particulièrement leurs
 - directeurs et chargés de projets
 - ingénieurs
 - architectes
 - gestionnaires de projets de construction
 - chefs travaux
 - vice-présidents, affaires juridiques
 - conseillers juridiques
- Avocats pratiquant en
 - droit de la construction, de l'ingénierie et des infrastructures
 - droit des assurances de la construction / du cautionnement
 - droit municipal
 - droit immobilier
 - partenariats public-privé
 - rédaction de contrats, de documents d'appel d'offres (public, privé)
- Conseillers juridiques d'entreprises
- Compagnies d'assurance-responsabilité professionnels
- Consultants en construction
- Banques et compagnies de cautionnement et d'assurance
- Gestionnaires de réclamations et sinistres



Gestion des litiges dans le domaine de la construction

Comment gérer les risques de litiges, contrôler les coûts et prévenir les mauvaises interprétations des contrats à l'heure où règne un climat de méfiance

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Votre code de service prioritaire

363L12.INH

CANADA POSTES	
POST	CANADA
Postage paid	Port payé
Addressed Admail	Médiaposte avec adresse
1175580	



Papier recyclable

Attention service du courrier : si non délivrable au destinataire, veuillez transférer au :
Avocat construction / Conseiller juridique / Directeur de construction / Gestionnaire de projet / Ingénieur / Architecte

4 raisons d'assister

- ✓ Nouvelles perspectives – Construction de Défense Canada • Marsh Canada • Groupe Aecon Québec • Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine • CIMA + • Construction COGÉLA • Fournier Gersovitz Moss architectes
- ✓ 6 nouveaux sujets!
- ✓ Bénéficiez de l'occasion de poser vos questions auprès des experts entrepreneurs, donneurs d'ouvrage, ingénieurs, architectes et avocats qui sont impliqués dans les projets actuels
- ✓ Soyez à l'affût des tendances jurisprudentielles d'ici ET des provinces de *common law*

5 options faciles pour s'inscrire

- TÉLÉPHONE:** 1-877-246-4832
- TÉLÉCOPIE:** 1-877-927-1563
- COURRIEL :**
servicealclientele@InstitutCanadien.com
- COURRIER : L'Institut Canadien**
1329, rue Bay
Toronto, Ontario M5R 2C4
- INTERNET :**
www.InstitutCanadien.com/litiges

CODE DE LA FORMATION : 363L12-MTL

OUI ! Veuillez m'inscrire à la Conférence avancée sur la **Gestion des litiges dans le domaine de la construction**

FRAIS PAR PARTICIPANT	Inscription et paiement avant le 23 mars 2012	Inscription et paiement après le 23 mars 2012
<input type="checkbox"/> Formation (<i>sur place</i>)	1795 \$	1995 \$
<input type="checkbox"/> Formation et Atelier	2290 \$	2490 \$
<input type="checkbox"/> Webdiffusion en direct (<i>la formation seulement</i>)		1495 \$
AJOUTEZ TPS 5% + TVQ 9,5% SUR TOUT LES PRIX		
Un CD-ROM de tout le matériel de la formation (textes/présentations) est inclus dans les frais d'inscription des participants		
<input type="checkbox"/> Merci d'inclure une copie des documents * de la formation (cartable) pour la somme de 195 \$ + 21,95 \$ de frais de transport (+ taxes en vigueur) *Imprimés et transmis dans un délai de 4 semaines suivant la formation		
<input type="checkbox"/> Je ne peux pas assister, mais je souhaite acheter le CD-ROM aux frais de 320 \$ + 15,95 (expédition et manutention) + les taxes (TVQ/TPS).		

2 Renseignements Professionnels

Pour les réductions de groupes et les tarifs d'industrie, contactez nous au 1-877-246-4832

NOM DE LA PERSONNE _____ FONCTION _____

SOCIÉTÉ / ÉTUDE _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE () _____ - TÉLÉCOPIEUR () _____ -

COURRIEL _____

TYPE D'ENTREPRISE _____ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE _____

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION / FONCTION _____

3 Paiement

SVP facturer VISA MasterCard AMEX DISCOVER CARD

NUMÉRO _____ DATE D'EXPIRATION _____

TITULAIRE DE CARTE _____

Ci-joint mon chèque de _____ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de **L'Institut Canadien**
(No de TPS - R106361728) (No de TVQ - 1213679577) PBN# 106361728PG000

Virement bancaire (\$CAD) :

Merci de préciser le nom du (des) participant(s) et le code de la formation 363L12 comme référence.

Bénéficiaire : **L'Institut Canadien**

Nom de la banque : HSBC / Compte n° 362-055319-001

Adresse : 150 Bloor St., suite M100, Toronto (ON)

BIC : HKBCCATT / Succursale n° 10362

DÉTAILS ADMINISTRATIFS

LIEU : Hôtel Hyatt Regency
ADRESSE : 1255, rue Jeanne-Mance, Montréal, QC
TEL.: 514-982-1234

Réservations des chambres

Pour la réservation des chambres à Hôtel Hyatt Regency, appelez le 1-800-361-8234. Mentionnez "L'Institut Canadien" pour un rabais corporatif. Pour s'inscrire par Internet, s'il vous plaît visitez le site web du Hyatt Regency sous l'onglet réservations et utiliser le Groupe corporatif #91386.

Frais d'inscription

La formation, le matériel, les petits-déjeuners continentaux, les dîners et les rafraichissements sont inclus dans les frais d'inscriptions.

Matériel du programme

Tous les participants recevront les présentations préparées par chaque conférencier sur un CD-Rom en format PowerPoint. Si vous avez payé et que vous ne pouvez pas assister à la formation, le matériel vous sera envoyé. Ce service est disponible sur demande uniquement. La demande doit être reçue 30 jours après la fin de la formation.

Politique de paiement

Le paiement devra être reçu au complet avant la date de la formation. Toutes les réductions s'appliquent au tarif de la formation uniquement (à l'exclusion de tout supplément), ne peuvent être jumelées à aucune autre offre et sont applicables dans leur intégralité lors de la commande. Les réductions de groupes sont disponibles pour les employés d'une même organisation.

Politique en cas d'annulation et de remboursement

Pour toute annulation, veuillez faire parvenir un avis écrit au plus tard dix (10) jours précédant la date de la formation. Une note de crédit vous sera alors émise. À noter, que les frais d'inscription sont remboursables, déduction faite des frais d'administration de 25%. Aucun crédit ou remboursement ne sera accordé après ce délai. Aucun préavis n'est nécessaire au remplacement d'un participant. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler un cours si jugé nécessaire, auquel cas, sera remboursée l'intégralité des frais d'inscription. **L'Institut Canadien** n'assume aucune responsabilité pour tout changement de date ou de contenu du programme. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler tout programme jugé nécessaire, et dans ce cas, fournira un remboursement intégral de frais d'inscription, mais ne sera pas responsable pour les billets d'avion, hôtel et autres frais engagés par les inscrits. **L'Institut Canadien** n'assumera aucune responsabilité pour tout changement de date, du lieu, des conférenciers ou de contenu du programme.

Informations erronées sur la liste d'envoi

Si vous souhaitez modifier les informations vous concernant, envoyez-nous le verso de la brochure par télécopie au 1-877-927-1563 ou par courriel à data@institutcanadien.com.